

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JANVIER 2009**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance.

Mme Blanc Dominique, MM. Girod Claude, Moutton Gérard, Peray Hervé, adjoints.

Mmes Collet Josiane (arrivée 20h00), Grand Corinne (arrivée 20h10),

MM. Davis Andrew, Debard Jérémie, Gigi Dominique, Lévrier Bernard, Millet Eric.

Absents excusés : Mmes Caretti Brigitte (pouvoir à M.Gigi), Chappuis Pascale (pouvoir à M. Peray), M. Duchamp Lilian.

Absents : Mme Marion Mireille, MM. Boutin Thierry, Marchand Yves, Piberne Olivier.

Ouverture de la séance à 19H30.

1 –M. DEBARD Jérémie est élu secrétaire de séance à l’unanimité.

2. Le Compte-rendu du Conseil municipal du 4 décembre 2008 est approuvé à l’unanimité.

3 DELIBERATIONS

- 3.1. CESSION GRATUITE PAR LA SARL PROMOLAND A LA COMMUNE DE PERON DE LA VOIE D’ACCES DU NOUVEAU LOTISSEMENT « SUR BEULET »

Monsieur le maire rappelle à l’assemblée que la voie d’accès au nouveau lotissement « Sur Beulet » est grevée d’un emplacement réservé (n°25) au Plan local d’urbanisme, pour desservir le secteur « Sur Beulet ».

La Sarl Promoland, ayant son siège à Thoiry (Ain) Centre Commercial Val Thoiry, propriétaire de cet accès propose, suivant projet de convention en annexe, de céder gratuitement à la Commune de Péron cette voie d’une superficie d’environ 802 m² cadastrée section C n°2095p.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE la cession gratuite, par la Sarl Promoland, d’une bande de terrain à usage de voie d’accès de 802 m² cadastrée section C n° 2095p lieudit « Sur Beulet ».
- ACCEPTE les termes du projet de convention entre la Sarl Promoland et la Commune de Péron.
- AUTORISE M. le Maire, ou en cas d’empêchement un adjoint, à signer l’acte authentique et la convention à intervenir,
- DIT que les frais inhérents à cette cession seront prévus au budget 2009.

APPROUVE A L’UNANIMITE

- 3.2. CONVENTION DE MANDAT AVEC LE SYNDICAT D’ELECTRICITE DE L’AIN POUR TRAVAUX DE GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATIONS « ROUTE DE LA PLAINE » A GRENY

M. le Maire rappelle aux membres présents que le Syndicat d’Electricité de l’Ain, a accepté en faveur de notre commune, de participer au financement des travaux de mise en souterrain des réseaux de télécommunication, route de la Plaine à Greny, définis en annexe.

Conformément aux nouvelles dispositions adoptées par le Syndicat, celui-ci peut assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux sous convention de mandat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE :

*de confier au Syndicat d'Electricité de l'Ain la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en souterrain des réseaux de télécommunication, route de la Plaine à Greny, définis en annexe,

*les termes de la convention de mandat proposée par le syndicat.

- DIT que le financement de l'opération sera prévu au budget 2009.

-AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

APPROUVE A L'UNANIMITE

- 3.3. INDEMNITE DE CONSEIL POUR LE TRESORIER-RECEVEUR MUNICIPAL

M. DUGNAC

- Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE :

➤ De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance dans les domaines budgétaires, économiques, financiers et comptables.

➤ D'accorder l'indemnité de conseil.

Que cette indemnité sera calculée au taux de 100 % par an selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M DUGNAC Bernard, Receveur municipal.

- DIT que cette indemnité sera versée à compter de l'exercice 2008.

APPROUVE A L'UNANIMITE.

- 3.4. INDEMNITE POUR STAGIAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Pauline ANTOINE a effectué un stage au secrétariat de mairie du 10 novembre au 19 décembre 2008 et qu'elle doit assurer une action sur plusieurs jours entre le 16 janvier et le 27 mars 2009.

Compte tenu de la charge de travail confiée à Mlle Antoine, il propose de lui attribuer une indemnité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de verser à Mlle Pauline ANTOINE une indemnité de 320 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

4. POINTS DIVERS :

4.1. AUBERGE COMMUNALE

M. le Maire informe l'assemblée du dernier rendez-vous avec le groupement Dubois pour la mise au point définitive du cahier des charges :

- la redevance est fixée à 35 000 € Avec une caution de 17 500 €
- le bar – restaurant et l'hôtel seront ouverts 360 jours par an.
- les repas pourront être commandés jusqu'à 22h.30.

Les autres points du cahier des charges sont inchangés. La délibération pour accepter la Délégation de Service Public sera présentée au Conseil Municipal de février.

4.2. ECOLE

M. Le Maire informe l'assemblée que le bureau d'architecte a pris note des modifications suite à la dernière visite de sécurité de l'établissement. Le dossier de Permis de Construire doit être déposé fin janvier et le dossier d'exécution présenté fin février.

4.3. COLLEGE

M. Le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général a présenté une convention inacceptable, tout l'entretien extérieur étant à la charge de la commune. Comme convenu nous n'avons accepté de prendre en charge que le déneigement, l'entretien, et le paiement de la consommation de 4 lampadaires bordant la voie interne du collège. Une nouvelle réunion doit être programmée le 9 février.

4.4. BUDGET

4.4.1 Réalisation du budget :

- Roynette Géomètre : 2 373.52 €(acompte n°3 pour sécurisation carrefours logras).
- agent comptable ONF : 19 136 €(honoraires étude travaux piste forestière).
- Eiffage : 47 989.77 €(acompte 3 travaux carrefours logras).
- Markosol : 4 785.11 €(acompte 2 et 3 marquage carrefours logras).
- Monod Dalin, géomètre : 6 552.35 €(hono.schéma eaux pluviales).
- SCP Grenier et associés, notaires : 2 658.58 €(hono. Acquis. Terrain Gattoni).
- SA Crapie : 861.68 €(panneaux de signalisation).
- Signals : 321.84 €(panneaux de signalisation).
- SCP Ducret, géomètres : 3 085.68 €(acompte 3 maîtrise d'œuvre travaux rue Dommartin).
- Réseau ferré de France : 105 200 €(acompte et solde travaux passage à niveau accès collège).
- Eiffage : 4 355.03 €(acompte 8 VRD rue Dommartin).
- imprimerie du messenger et journaux officiels : 598.27 €(annonces pour appel d'offres trx route de la plaine).
- Markosol : 1 344.78 €(marquage logras).
- Signals : 753.12 €(petits poteaux pour rue du Mail).

4.5.2. Ligne de trésorerie.

En caisse le 12 janvier 2009 : 487 961,15 €

A ce jour, pour 2009, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

4.6. VOIRIE

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'échange de terrain proposé par M. et Mme DAUNT à Feigères concernant le chemin du Moléron.

4.7. COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA COMMUNE DE PERON (COS) :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de porter la subvention accordée au Comité des Oeuvres Sociales de la commune, de 30 € à 50 € par enfant pour la rentrée scolaire 2009.

5 COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. CCPG

5.1.1. Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 18 décembre (M. DAVIS)

Le Conseil Communautaire a voté une augmentation des impôts de 45 % pour la part communautaire.

5.1.2. Compte-rendu de la commission environnement (Mme GRAND)

- Présentation du nouveau plan de gestion de la réserve naturelle

5.1.3. Compte-rendu de la réunion pour la mutualisation des moyens (M. ARMAND).

Les communes de Leaz, Collonges, Farges, Pougny, Peron, Challex, Saint-Jean-de-Gonville se sont réunies pour tenter d'acheter du matériel en commun, sel de déneigement, fuel, papeterie etc.... Un questionnaire est actuellement dans chaque commune pour connaître les besoins de celles-ci.

5.2. SIVOS (M. ARMAND) :

5.2.1. L'avancement du chantier est pratiquement au point mort, sauf pour les façades, suite à une météo défavorable.

5.2.2. Le Conseil Général propose une convention dans laquelle le SIVOS doit payer les frais de la chaufferie commune avec le collège et le raccordement à la sous-station du gymnase pour un montant de 110 000 €. Cette proposition ne correspond pas à la réunion faite avec l'ancien président du Conseil Général avec lequel le SIVOS avait convenu de ne payer que la fourniture d'énergie. Le Conseil Général doit revoir sa proposition.

6 COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1. URBANISME

6.1.1. Compte rendu de la réunion du 16 décembre :

Permis de construire :

- SCI Lévrier-Moine, modificatifs divers pour bâtiment en cours d'aménagement, chemin de Brandou. Avis favorable.

6.1.2. Compte rendu de la réunion du 13 janvier.

Permis de construire :

- Décombaz René pour un garage route de la combe de Péron. Avis favorable.

- Guéraud-Pinet T. rénovation d'un bâtiment existant, Grand'rue. Avis favorable.

6.2. COMMUNICATION

6.2.1 Suite à la difficulté de changer régulièrement les panneaux individuels des entreprises, la commission propose de regrouper l'ensemble de la signalétique sur 3 totems aux entrées de la commune. Les commerçants et artisans seront invités à une réunion de présentation du projet pour connaître leur avis.

6.2.2. La commission prépare un nouveau plan de la commune la dernière version étant épuisée.

7 COURRIER

7.1. Le Conseil Général nous informe qu'il a prévu, dans son appel d'offres pour la délégation de la restauration pour la cantine du collège, de prévoir dans l'effectif du nombre d'élèves susceptibles de manger au collège, les enfants de l'école primaire de Péron à partir du CP. Le dossier sera finalisé avec le sou des écoles, la commune de Péron, et le délégataire pour la restauration.

7.2. Lettre de remerciements de M. et Mme Prince pour le soutien à la commune d'Haumont.

7.3. La préfecture nous informe que dans le cadre de la loi DALO elle pourra réquisitionner des logements sociaux.

SEANCE LEVEE A 22 H 30